

**INAUGURATIONS DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS
INTERCOMMUNAUX SUR L'ESPACE DU FAUX CHAPITRE A VOVES
CE VENDREDI 22 JANVIER**

le groupement scolaire Jean Moulin, le complexe aquatique et la chaufferie biomasse.

La chaufferie et le groupe scolaire n'ont pas bénéficié de financement 3G ou CRST.

La piscine intercommunale de Voves a bénéficié de financements régionaux
Elle a été financée à un taux de 20% par deux contrats successifs du Pays de Beauce : 3G et CRST.

- Contrat De pays de 3^{ème} génération pour une 1^{ère} tranche (construction du bassin de 4 lignes d'eau et d'un bassin d'apprentissage pour un montant de **757 900€**

- CRST pour une 2^{ème} tranche (espace bien être) pour un montant de **146 100 €**

Cet équipement est situé dans un site d'intérêt communautaire à vocation sportive et éducative : restaurant scolaire, tennis couvert, maison des services ainsi qu'un groupe scolaire de 18 classes.

La chaufferie biomasse vise à fournir en énergie, à l'ensemble des bâtiments intercommunaux de ce site

La piscine de Voves est un équipement sportif de proximité à vocation éducative et intergénérationnelle : du jardin aquatique destiné aux bébés de 4 mois et plus, aux personnes âgées de la maison de retraite située à proximité.

Equipée de 4 lignes d'eau et d'un bassin d'apprentissage, elle répondra aux besoins de publics variés (familles, sportifs, scolaires, associations).

Des pratiques nouvelles sont envisagées : modules « aquastress » visant à combattre la phobie de l'eau, aquabike, créneau réservé aux personnes à mobilité réduite, Nat'ado destiné à encourager les jeunes à la pratique d'activités sportives. Des activités de plein air seront accessibles aux familles, entre deux baignades : volley-ball, tennis de table, badminton,...

Deux clubs utiliseront la piscine : Club de plongée vovéen (50 adhérents), Nautic Club de Voves (200 licenciés)

La piscine est alimentée par un réseau de chaleur bois-gaz.

Le maître d'ouvrage est la communauté de communes Beauce Vovéenne. Cette dernière a bénéficié d'un montage juridique spécifique sous forme de Bail Emphytéotique Administratif avec la Société Auxifip.

	Travaux piscine	Coût	Montant subvention	
3G achevé au 31/12/2014	Phase 1 : construction du bassin de 4 lignes d'eau et d'un bassin d'apprentissage	3 789 500 €	757 900€	Attribuée en CPR du 23/01/2015
CRST validé en CPR d'octobre 2015 signé le 26 Novembre 2015	Phase 2 : espace bien être (fitness, cardio)	793 796 € (prévisionnel)	146 100 € (prévisionnel)	Projet identifié Date d'éligibilité des dépenses : 1/01/2015
	TOTAL	4 583 296 € (prévisionnel)	904 000 € (prévisionnel)	

Les équipements ludiques (jacuzzi, toboggan, sauna, hamman) ne sont pas financés.

ÉLÉMENTS CONCERNANT LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2015 – 2020

Le Président François BONNEAU a signé ce contrat **le 26 novembre 2015**.

A) Enveloppes financières

Au total, la contribution régionale s'élève à **5 233 500 €** répartie comme suit :

âž¢ Une dotation de base de 3 720 000 € (dont 372 000 € pour ID en Campagne)
âž¢ Des enveloppes additionnelles :

- o Pôle d'animation (Auneau) : 244 000 €
- o Logement social : 395 000 €
- o Espaces publics : 874 500 €

Des crédits sont prévus en fonctionnement pour un montant de 117 000 €, **soit 3,1 % de la dotation de base**, notamment pour le financement de l'animation trame verte et bleue et une mission de conseil pour des programmes d'aménagements de communes.

L'enveloppe fongible s'élève à 209 400 €, soit 6% de la dotation de base.

- Enveloppe additionnelle pôle d'animation d'Auneau (244 000€)

La Ville d'Auneau avait déjà bénéficié d'un premier Contrat Ville moyenne avec la Région (2003-2007). A ce titre, la ville d'Auneau a bénéficié de subventions régionales pour la construction de la médiathèque Désiré KLEIN, située au premier étage de l'espace du Dragon en centre-ville.

Pour cette nouvelle contractualisation, au titre de l'enveloppe additionnelle pôle d'animation, la Ville d'Auneau présente le projet de valorisation en base de loisirs du site des étangs et de l'ancienne piscine.

- Enveloppe additionnelle Logement social (395 000 €)

Elle sera mobilisée pour des opérations de création ou de rénovation thermique du parc public social. Une enveloppe de 200 000 € minimum sera dédiée à la rénovation thermique notamment au regard des besoins exprimés par les bailleurs sociaux sur le territoire.

â€«À ce jour, sont envisagées **la création de 51 logements** et **la rénovation thermique de 123 logements**, dont 99 sur le pôle d'animation d'Auneau.

- Enveloppe additionnelle Espaces publics (874 500€)

Les communes de Levesville-La-Chenard, Toury, Intréville et Aunay-sous-Auneau ont présenté des projets identifiés comme potentiellement éligibles aux fonds régionaux, représentant un total de subventions prévisionnelles de 270 200 €.

B) Analyse du programme d'actions

Les projets particulièrement significatifs au regard des enjeux pour le territoire sont :

- Equipements sportifs : 2^{ème} tranches de la piscine intercommunale de Voves et de la salle omnisport de Fresnay-l'évêque ;
- Aménagement de quartiers gare, en particulier la gare d'Auneau.

Au regard de la ventilation des crédits de la dotation de base, les principaux axes du Contrat Régional (hors ID en campagne) en volumes financiers sont :

- âž¢ L'attractivité numérique (700 000 €) : 19%
- âž¢ Le sport (400 000 €) : 13 %
- âž¢ L'énergie (440 000 €) : 12%
- âž¢ La biodiversité (380 000 €) : 10%

Conformément au cadre d'intervention régional :

- **22% de la dotation de base** sont fléchés sur la mise en œuvre du Plan Climat Energie Régional (12%) et de la stratégie biodiversité (10%), soit plus que les 5% minimum prévus au règlement
- Une dotation non fongible est réservée pour le Très Haut Débit (700 000 €)
- Une enveloppe est dédiée à la santé (270 000 €)
- Les crédits réservés à des projets intercommunaux, y compris THD, s'élèvent à 32 % (1 201 100 €), soit plus que le taux de 30% requis.

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CRÉDITS RÉSERVÉS (5 233 500 €) PAR OBJECTIF THÉMATIQUE OU TRANSVERSAL

*soit : Biodiversité (10% de la dotation de base), Energie (12% de la dotation de base) et ID en campagne (10% de la dotation de base) - l'enveloppe de base s'élevant à 3 720 000 €.

Au sein du volet C (maillage urbain et rural) qui représente 36% de l'enveloppe globale :

1 150 000 € sont réservés aux espaces publics (22%) dont 874 500 € au titre de l'enveloppe additionnelle « Espaces publics » et 244 000 € au titre de l'enveloppe additionnelle « Pôle d'animation »,
519 500 € sont fléchés vers le logement (10%) dont 395 000 € au titre de l'enveloppe additionnelle « Logement »
240 000 € sont réservés à la mobilité durable dont 160 000 € pour l'aménagement de gares.